

P.V. DE LA COMMISSION SPORTIVE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

Présents : GODAUX T. Président, DEWULF C. Vice-Président et TROUILLIEZ J.-Y. Membre et WALLEMME C. Secrétaire et Membre

Absents excusés : ESTOREZ JM., MONTANARI N., ROULENT A. et RUSSO J.

Assiste à la réunion sans droit de vote : BELLEMANS F. (Représentant de la CPA)

I. DECISIONS ADMINISTRATIVES

1. Match HAP2C035 du 11/10/2024 20:30 FUTSAL RANSART / FES WINSTON MARBAIX – 2C – Match non joué
Match non joué car salle fermée, match à jouer avant le 10/01/2025.
2. Match HAP1017 du 14/10/2024 19:00 MJ BRAINE LE COMTE / US CITTA DI PERONNES – 1 – Score 6/5
Attendu que ABIEVI Joseph né le 23/11/2000 N° Licence 854451 a été aligné avec l'équipe de MJ Braine le Comte Matricule 5716 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (18/09/2024), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.
3. Match HAP4D010 du 18/10/2024 20:30 YSS LA LOUVIERE B / LOS LOBOS THIEU – 4D – Score 5/6
Attendu que SEFAI Soufiane né le 21/03/2005 N° Licence 806566, USTA Efe Kemal né le 18/07/2005 N° Licence 879526 et YILMAS Enes Bunyamin né le 28/09/1998 N° Licence 840506 ont été alignés avec l'équipe de YSS La Louvière B Matricule 7640 alors qu'ils n'étaient pas affiliés à la date initialement prévue du match (11/09/2024), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.
4. Match HAP3E050 du 16/10/2024 22:00 FC JUMET / MFC SPARTIATES ROSELIES – 3E – Match non joué
Salle occupée, match à jouer avant le 16/01/2025.
5. Match HAP1048 du 14/10/2024 22:00 JC ECAUSSINNES / AVANTI CHARLEROI – 1 – Match non joué
Salle occupée suite aux élections, match à jouer avant le 14/01/2025.
6. Match HAP1049 du 16/10/2024 22:00 MJ BRAINE LE COMTE / FC SAINT-VAAST – 1 – Match non joué
Forfait annoncé tardivement par l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par FC Saint-Vaast Matricule 4651.
7. Match HAP3E124 du 25/10/2024 21:00 FS CLUB COUILLET / MFC MONTIGNIES – 3E – Match non joué
Salle Fermée. Match à jouer avant le 25/01/2025.
8. Match HAP4B167 du 21/10/2024 20:00 COPAIN COPAIN MARCINELLE B / BC MONS UNITED – 4B – Match non joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par BC Mons United Matricule 5971.
9. Match HAP4A023 du 18/10/2024 19:00 FT SPARTIATES MONS / FC OLYMPIQUE BRAINE – 4A – Match non joué
Salle indisponible. Match à jouer avant le 18/01/2025.
10. Match HACPRES002 du 01/11/2024 22:15 SPORTING SOIGNIES C / ACIRLI MORLANWELZ C – Coupe Réserves – Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par Acirli Morlanwelz C Matricule 5359. L'équipe de Sporting Soignies C est qualifiée pour le tour suivant.

11. Match HAP4F057 du 06/11/2024 21:35 FRASNES LA GIRAFE / NEW TEAM MORLANWELZ – 4G – Match non joué
Forfait annoncé tardivement de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 FFT par Frasnès La Girafe Matricule 7708.
12. Match HAP4D056 du 05/11/2024 21:30 AKATSUKI HOUDENG / LOS LOBOS THIEU – 4D – Match non joué
Equipe visitée absente. Match perdu 0/5 FFT par Akatsuki Houdeng Matricule 7577.
13. Match HAP1061 du 04/11/2024 21:15 US CITTA DI PERONNES / FC SAINT-VAAST – 1 – Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par FC Saint-Vaast Matricule 4651.
14. Match HAP4B013 du 17/11/2024 16:00 INTER ECAUSSINNOIS / GIDANO THIEU – 4B – Match non joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par Gidano Thieu Matricule 7073.

II. TRANSACTIONS

6. Rapport arbitre **BAWIN Eric** pour le match HAP3C037 du 16/10/2024 20:15 **FC AZZURRINI ANDERLUES / FLG ARMADA FRASNES** – 3C - Score 6/7
En cause de FERRARA Stefano né le 01/11/1984 N° Licence 842663 – FC AZZURRINI ANDERLUES Matricule 4940
Faits reprochés : Critiques, propos déplacés envers l'arbitre.
Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 28/10/2024 au 03/11/2024.
7. Rapport arbitre **MAGNERY Anthony** pour le match HAP2A026 du 18/10/2024 20:15 **SPORTING SOIGNIES / MFC SPIRIT LA LOUVIERE** – 2A - Score 3/2
En cause de OZDEMIR Mehmet né le 13/09/1992 N° Licence 801882 – MFC SPIRIT LA LOUVIERE Matricule 5145
Faits reprochés : Attitude déplacée envers l'arbitre après la carte jaune.
Application de l'article A3 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 04/11/2024 au 10/11/2024 et du 25/11/2024 au 01/12/2024.
8. Rapport arbitre **BERTRAND Jacques** pour le match HAP2A036 du 18/10/2024 19:00 **ALL STAR TEAM BRAINE LE COMTE / JC ECAUSSINNES B** – 2A - Score 6/5
En cause de SERONT Aymeric né le 06/10/2003 N° Licence 872724 – JC ECAUSSINNES Matricule 5127
Faits reprochés : Insultes et propos à caractère discriminatoire à la fin du match.
Application des articles A2.1 et A2.2 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 4 semaines : semaines du 04/11/2024 au 10/11/2024, du 18/11/2024 au 24/11/2024, du 02/12/2024 au 08/12/2024 et du 09/12/2024 au 15/12/2024.
9. Rapport arbitre **BONELLA Charles** pour le match HAP4C030 du 02/10/2024 21:00 **LOONEYS LA LOUVIERE / SPORTING WOLF STREPY** – 4C - Score 4/8
En cause de SERRA Bruno né le 26/11/1985 N° Licence 816891 – LOONEYS LA LOUVIERE Matricule 5374
Faits reprochés : Menaces de l'arbitre.
Application de l'article A4 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 04/11/2024 au 10/11/2024 et du 11/11/2024 au 17/11/2024.

10. Rapport arbitre **BONELLA Charles** pour le match HAP4C030 du 02/10/2024 21:00 **LOONEYS LA LOUVIERE / SPORTING WOLF STREPY** – 4C - Score 4/8
En cause de RUSSO Jonathan né le 09/10/1987 N° Licence 761378 – LOONEYS LA LOUVIERE
Matricule 5374
Faits reprochés : Menaces et intimidation de l'arbitre.
Application de l'article A4 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 04/11/2024 au 10/11/2024 et du 11/11/2024 au 17/11/2024.
Une amende de 50 € est infligée au club de Looneys La Louvière pour l'attitude de RUSSO Jonathan qui a intimidé l'arbitre en faisant valoir sa fonction de membre du comité provincial.
11. Rapport arbitre **DULIERE Marc** pour le match HAP3D067 du 23/10/2024 20:00 **MFC ECOMI LA LOUVIERE / FC ARMADA MORLANWELZ** – 3D - Score 5/1
En cause de D'ADDARIO Maxime né le 24/08/2002 N° Licence 850078 – FC ARMADA MORLANWELZ
Matricule 7136
Faits reprochés : Insultes répétées de l'arbitre.
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 04/11/2024 au 10/11/2024 et du 11/11/2024 au 17/11/2024.
12. Rapport arbitre **REMY Joël** pour le match HAP4F074 du 23/10/2024 22:00 **NEW TEAM MORLANWELZ / FUTSAL LOBBES B** – 4F - Score 2/3
En cause de JACQUES Donovan né le 20/08/2001 N° Licence 847345 – NEW TEAM MORLANWELZ
Matricule 7327
Faits reprochés : Injures de l'arbitre après le match.
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 11/11/2024 au 17/11/2024 et du 25/11/2024 au 01/12/2024.
13. Rapport arbitre **REMY Joël** pour le match HAP4F074 du 23/10/2024 22:00 **NEW TEAM MORLANWELZ / FUTSAL LOBBES B** – 4F - Score 2/3
En cause de JACQUES Sébastien né le 09/12/1979 N° Licence 846979 – NEW TEAM MORLANWELZ
Matricule 7327
Faits reprochés : Attitude désagréable envers l'arbitre après le match.
Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 11/11/2024 au 17/11/2024.
14. Rapport arbitre **SALHI Ismail** pour le match HAP3E045 du 25/10/2024 20:30 **TEAM DEVILS CHARLEROI / FC JUMET** – 3E - Score 16/3
En cause de ROUSSEAU Léopold né le 25/02/1971 N° Licence 761358 – FC JUMET Matricule 7085
Faits reprochés : Faute pour empêcher l'adversaire de se trouver en position de marquer.
Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 11/11/2024 au 17/11/2024.

15. Rapport arbitre **BONELLA Charles** pour le match HAP4E025 du 28/10/2024 20:00 **ACIRLI MORLANWELZ C / LSV MONS E** – 4E - Score 2/10
En cause de BENTAYEB Hakim né le 29/07/2006 N° Licence 878556 – LSV MONS Matricule 5968
Faits reprochés : Insulte de l'équipe adverse, propos déplacés.
Application de l'article B4.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 18/11/2024 au 24/11/2024 et du 25/11/2024 au 01/12/2024.
16. Rapport arbitre **DURET Maxime** pour le match HAP1053 du 30/10/2024 21:00 **YOUNG BOYS LA LOUVIERE / US CITTA DI PERONNES** – 1 - Score 7/2
En cause de LIBRIZZI Marco né le 21/12/2003 N° Licence 860255 – US CITTA DI PERONNES Matricule 7492
Faits reprochés : Propos déplacés envers l'arbitre et intimidation de ce dernier.
Application de l'article A4 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : semaines du 18/11/2024 au 24/11/2024, du 25/11/2024 au 01/12/2024 et du 02/12/2024 au 08/12/2024.
17. Rapport arbitre **BAWIN Eric** pour le match HAP4G055 du 06/11/2024 22:00 **POG TEAM ROSELIES B / FC PANAMA ROSELIES** – 4G - Score 5/4
En cause de ALTINTAS Yasin né le 19/12/1990 N° Licence 877848 – FC PANAMA ROSELIES Matricule 7718
Faits reprochés : Insultes, attitude agressive et intimidation envers l'arbitre.
Application de l'article A4 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 4 semaines : semaines du 18/11/2024 au 24/11/2024, du 25/11/2024 au 01/12/2024, du 02/12/2024 au 08/12/2024 et du 09/12/2024 au 15/12/2024.
18. Rapport arbitre **BONELLA Charles** pour le match HAP4A080 du 08/11/2024 20:15 **FUN FUTSAL ACADEMY ENGHEN / AS BOUSSU FUTSAL B** – 4A - Score 8/1
En cause de LEONARD Lucas né le 28/07/1995 N° Licence 870467 – AS BOUSSU FUTSAL Matricule 5375
Faits reprochés : Faute volontaire et dangereuse sur l'adversaire suivie d'insultes de l'arbitre.
Application de l'article B2 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 4 semaines : semaines du 25/11/2024 au 01/12/2024, du 02/12/2024 au 08/12/2024, du 09/12/2024 au 15/12/2024 et du 16/12/2024 au 22/12/2024.
19. Rapport arbitre **DUVIVIER Jacky** pour le match HAP2B053 du 11/11/2024 21:15 **IMPE THUIN / AG JUNIOR LA LOUVIERE B** – 2B - Score 2/3
En cause de NIHOUL Lucas né le 09/08/2000 N° Licence 860442 – IMPE THUIN Matricule 7450
Faits reprochés : Tackle en retard sur l'adversaire.
Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 25/11/2024 au 01/12/2024 et du 02/12/2024 au 08/12/2024.
20. Rapport arbitre **PEETERS Pascal** pour le match HAP3E056 du 08/11/2024 21:15 **JT DOCHERIE / TEAM DEVILS CHARLEROI** – 3E - Score 9/1

En cause de WAUTHIER Nicolas né le 04/11/2000 N° Licence 859456 – TEAM DEVILS CHARLEROI
Matricule 3912

Faits reprochés : Insulte de l'arbitre.

Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.

Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 02/12/2024 au 08/12/2024
et du 09/12/2024 au 15/12/2024.

21. Rapport arbitre **MURATORE Francesco** pour le match HAP1041 du 13/11/2024 21:00 **YOUNG BOYS LA LOUVIERE / MJ BRAINE LE COMTE** – 1 - Score 3/0
En cause de MUKENDI-HETULA Ketia-Ndaya-Emerence née le 27/03/2005 N° Licence 877834 – MJ Braine le Comte Matricule 5716
Faits reprochés : Critiques de l'arbitre à la fin du match.
Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 09/12/2024 au 15/12/2024.
22. Rapport arbitre **NEETESONNE Christophe** pour le match HACPPRM088 du 15/11/2024 22:00 **FUTSAL LOBBES / ELITE JSK MANAGE** – Coupe Seniors – Match arrêté à la 45^{ème} minute sue le score de 3/4
En cause de COLIN Valentin né le 19/02/1998 N° Licence 869544 – Futsal Lobbes Matricule 7267
Faits reprochés : Insulte de l'arbitre après la carte jaune.
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 09/12/2024 au 15/12/2024
et du 16/12/2024 au 22/12/2024.
23. Rapport arbitre **BONELLA Charles** pour le match HAP4E042 du 18/11/2024 22:15 **FUTSAL DT ANDERLUES / ACIRLI MORLANWELZ C** – 4E - Score 9/4
En cause de SPOTO Giuseppe né le 20/12/1982 N° Licence 840858 – ACIRLI MORLANWELZ Matricule 5359
Faits reprochés : Insultes répétées et intimidation de l'arbitre.
Application de l'article A4 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 4 semaines : semaines du 02/12/2024 au 08/12/2024,
du 09/12/2024 au 15/12/2024, du 16/12/2024 au 22/12/2024 et du 23/12/2024 au 29/12/2024.
24. Rapport arbitre **NEETESONNE Christophe** pour le match HAP2A012 du 22/11/2024 22:00 **ALFA LA HESTRE / SPORTING SOIGNIES** – 2A - Score 7/3
En cause de LELOIR Jefferson né le 26/01/1995 N° Licence 779385 – SPORTING SOIGNIES Matricule 1645
Faits reprochés : Menaces de l'arbitre.
Application de l'article A4 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 4 semaines : semaines du 09/12/2024 au 15/12/2024,
du 16/12/2024 au 22/12/2024, du 23/12/2024 au 29/12/2024 et du 30/12/2024 au 05/01/2025.
Amende de 50 € infligée à Sporting Soignies pour insultes et menaces de l'arbitre de la part d'un supporter de ce club.

25. Rapport arbitre **NEETESONNE Christophe** pour le match HAP2A012 du 22/11/2024 22:00 **ALFA LA HESTRE / SPORTING SOIGNIES** – 2A - Score 7/3
En cause de LEDUNE Quentin né le 26/08/1999 N° Licence 760128 – SPORTING SOIGNIES
Matricule 1645
Faits reprochés : Critiques de l'arbitre lors du match et sur les réseaux sociaux.
Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 09/12/2024 au 15/12/2024 et du 16/12/2024 au 22/12/2024.
26. Propos déplacés envers la fédération sur les réseaux sociaux concernant l'arbitrage pour le match HAP2A012 du 22/11/2024 22:00 **ALFA LA HESTRE / SPORTING SOIGNIES** – 2A - Score 7/3
En cause de DECHAMPS Yannick né le 31/07/2001 N° Licence 849622 – SPORTING SOIGNIES
Matricule 1645
Application de l'article K du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 6 semaines : semaines du 09/12/2024 au 15/12/2024, du 16/12/2024 au 22/12/2024, du 23/12/2024 au 29/12/2024, du 30/12/2024 au 05/01/2025, du 06/01/2025 au 12/01/2025 et du 13/01/2025 au 19/01/2025.
27. Rapport arbitre **REMY Joël** pour le match HAP1069 du 25/11/2024 22:00 **JC JC ECAUSSINNES / US CITTA DI PERONNES** – 1 - Score 7/3
En cause de DE BROE Sully né le 04/08/1998 N° Licence 823055 – JC ECAUSSINNES Matricule 5127
Faits reprochés : Intrusion dans le vestiaire de l'arbitre et propos déplacés.
Application des articles A1 et A5 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 4 semaines : semaines du 09/12/2024 au 15/12/2024, du 16/12/2024 au 22/12/2024, du 23/12/2024 au 29/12/2024 et du 30/12/2024 au 05/01/2025.
28. Rapport arbitre **MAGNERY Anthony** pour le match HAP3A067 du 26/11/2024 21:05 **LSV MONS / AS BOUSSU FUTSAL** – 3A – Score 8/6
En cause de FAUTRE Ludovic né le 17/02/1988 N° Licence 759199 – LSV MONS Matricule 5968
Faits reprochés : Insultes répétées de l'arbitre.
Application des articles A2.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : semaines du 09/12/2024 au 15/12/2024, du 16/12/2024 au 22/12/2024 et du 23/12/2024 au 29/12/2024.

III. DISCIPLINE

1. Rapport arbitre **LAMBERT Michaël** pour le match HAP4G049 du 14/10/2024 à 21h00 **F.C.S. CHARLEROI B / ULKU SPORT MARCHIENNE B** – 4G – Match arrêté à la 49^{ème} minute sur le score de 7/5

Sont convoqués en présence obligatoire : LAMBERT Michaël Arbitre, BAILLIEU Diego né le 15/07/1998 N° Licence 855869 Délégué F.C.S. Charleroi B Matricule 7438, MISIR Mevlut né le 03/05/1983 N° Licence 763395 Capitaine Ulku Sport Marchienne B Matricule 3253, GRUDEN Florent né le 13/07/1995 N° Licence 864084 F.C.S. Charleroi B Matricule 7438, ALINAK Devrim né le 27/11/2004 N° Licence 878892 Ulku Sport Marchienne B Matricule 3253, KORKUT Mikail né le 01/11/2002 N° Licence 846018 Ulku Sport Marchienne B

Matricule 3253, HAMURCU Fatih né le 24/09/1987 N° Licence 872443 Ulku Sport Marchienne B Matricule 3253

En cause de ALINAK Devrim 878892 Ulku Sport Marchienne B 3253
Faits reprochés : Tentative de voie de fait sur l'adversaire

En cause de KORKUT Mikail 846018 Ulku Sport Marchienne B 3253
Faits reprochés : Tentative de voie de fait sur l'adversaire

LAMBERT Michaël Arbitre est absent excusé.

GRUDEN Florent est absent excusé.

Entendu BAILLIEU Diego 855869 Délégué F.C.S. Charleroi B 7438

Entendu MISIR Mevlut 763395 Capitaine Ulku Sport Marchienne B 3253

Entendu ALINAK Devrim 878892 Ulku Sport Marchienne B 3253

Entendu KORKUT Mikail 846018 Ulku Sport Marchienne B 3253

Entendu HAMURCU Fatih 872443 Ulku Sport Marchienne B 3253

Après délibération, la CSP communique aux personnes présentes que :

- Le match ayant été arrêté à la 49^{ème} minute, le score du match reste acquis (7/5).
- Selon les dires de toutes les personnes présentes, étant donné qu'aucun coup n'a été porté et que l'après match s'est terminé dans la bonne humeur entre les deux clubs, rien n'est retenu à la charge de ALINAK Devrim 878892 Ulku Sport Marchienne B 3253 et KORKUT Mikail 846018 Ulku Sport Marchienne B 3253.

2. Rapport arbitre **SENAL Adem** pour le match HAP3D035 du 10/10/2024 à 21h30 **MFC LOYAN LA LOUVIERE / CURVA SUD CHARLEROI** – 3D – Match arrêté à la 41^{ème} minute sur le score de 4/3

Dossier en continuation, impossible de siéger.

3. Rapport arbitre **CORDARO Denis** pour le match HAP2A054 du 08/11/2024 à 22h00 **ALFA LA HESTRE / MFC SPIRIT LA LOUVIERE** – 2A – Score 7/5

Convoqués en présence obligatoire : CORDARO Denis Arbitre, LHOIR Claudine née le 06/02/1965 N° Licence 760242 Déléguée Alfa La Hestre Matricule 3775, PASQUALE Adriano né le 31/07/1979 Capitaine MFC Spirit La Louvière Matricule 5145, LENTINI Mathias né le 29/10/1996 N° Licence 813433 MFC Spirit La Louvière Matricule 5145

En cause de LENTINI Mathias 813433 MFC Spirit La Louvière 5145
Faits reprochés : Coup de pied à l'adversaire hors action de jeu.

CORDARO Denis Arbitre et LENTINI Mathias 813433 MFC Spirit La Louvière 5145 sont absents non excusés.

Entendue LHOIR Claudine 760242 Déléguée Alfa La Hestre 3775

Entendu PASQUALE Adriano Capitaine MFC Spirit La Louvière 5145

Ces deux personnes s'accordent à confirmer le rapport de l'arbitre.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que LENTINI Mathias 813433 MFC Spirit La Louvière 5145 sera suspendu pour une durée de 1 an du 09/12/2024 au 08/12/2025 en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO pour coup de pied volontaire à l'adversaire hors action de jeu.

4. Rapport arbitre **NEETESONNE Christophe** pour le match HACPPRM088 du 15/11/2024 à 21h30 **FUTSAL LOBBES / ELITE JSK MANAGE** – Coupe Premières – Score 3/4

Sont convoqués en présence obligatoire : NEETESONNE Christophe Arbitre, HAINAUT Sébastien né le 02/11/1975 N° Licence 759645 Délégué Futsal Lobbes Matricule 7267, DEFERNEZ Arnaud né le 08/07/1991 N° Licence 878661 Capitaine Elite JSK Manage Matricule 7447, ANTENUCCI Mathys né le 16/04/2002 N° Licence 873613 Futsal Lobbes Matricule 7267, COLIN Valentin né le 19/02/1998 N° Licence 869544 Futsal Lobbes Matricule 7267

En cause de ANTENUCCI Mathys 873613 Futsal Lobbes 7267
Faits reprochés : Insultes, agressivité et bousculade de l'arbitre.

Suspension préventive de ANTENUCCI Mathys en date du 15/11/2024.

En cause d'un supporter de Futsal Lobbes
Faits reprochés : Monte sur le terrain et assène un coup à la nuque de l'arbitre.

Entendu NEETESONNE Christophe Arbitre qui confirme ses rapports.

Entendu COLIN Valentin 869544 Futsal Lobbes 7267 qui avait été exclu avant les incidents.

Entendu HAINAUT Sébastien 759645 Délégué Futsal Lobbes 7267 qui déclare qu'au préalable l'arbitre lui avait demandé de faire partir 5 ou 6 supporters qui étaient montés dans la cafétaria.

Entendu ANTENUCCI Mathys 873613 Futsal Lobbes 7267 qui reconnaît avoir poussé l'arbitre qui se trouvait très près de lui.

Entendu DEFERNEZ Arnaud 878661 Capitaine Elite JSK Manage 7447 qui déclare ne pas avoir vu ce qui s'est passé car il était près de son banc dos aux faits.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que :

- Le match ayant été arrêté suite aux agressions de l'arbitre est perdu 0/5 Forfait par Futsal Lobbes Matricule 7267
- ANTENUCCI Mathys né le 16/04/2002 N° Licence 873613 Futsal Lobbes Matricule 7267 restera suspendu jusqu'au 13/02/2025 inclus (13 semaines) en application de l'article A7.2 du barème des sanctions du RO pour bousculade de l'arbitre.
- De sévères recommandations et une amende de 50 € est infligée au club de Futsal Lobbes 7267 pour l'agression de l'arbitre par un supporter.

5. Rapport arbitre **LAZZARO Giordano** pour le match HAP1067 du 18/11/2024 à 21h15 **FC SAINT VAAST / FC COSA HAINE SAINT PIERRE** – 1 – Score 2/3

Christian WALLEMME quitte la séance.

Sont convoqués en présence obligatoire : LAZZARO Giordano Arbitre, DANNEAUX Demsey né le 04/02/1987 N° Licence 758340 Délégué FC Saint Vaast Matricule 4651, FERRO Claudio né le 06/08/1965 N° Licence 878852 Délégué FC Cosa Haine Saint Pierre Matricule 5773, NEPHTALI Zola né le 09/03/1998 N° Licence 865081 FC Cosa Haine Saint Pierre Matricule 5773

En cause de NEPHTALI Zola 865081 FC Cosa Haine Saint Pierre 5773

Faits reprochés : Coup de poing à la tête d'un adversaire, refus de quitter le terrain, tentative d'agression d'une supportrice adverse

LAZZARO Giordano Arbitre est absent excusé.

DANNEAUX Demsey 758340 Délégué FC Saint Vaast 4651 est absent non excusé valablement.

Entendu FERRO Claudio 878852 Délégué FC Cosa Haine Saint Pierre 5773 qui a vu la faute commise mais affirme que son joueur n'a pas porté de coup à l'adversaire (juste une geste léger au niveau du cou). Quand il est sorti, il a été insulté par des supportrices et il a répondu.

Entendu NEPHTALI Zola 865081 FC Cosa Haine Saint Pierre 5773 qui reconnaît, suite à une mauvaise réaction de sa part, avoir porté un coup léger à l'adversaire au niveau du cou mais pas un coup de poing. En sortant du terrain, il déclare avoir subi des insultes racistes de la part de deux spectatrices. Il reconnaît leur avoir dit de fermer leur gueule.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que NEPHTALI Zola 865081 FC Cosa Haine Saint Pierre 5773 restera suspendu jusqu'au 12/01/2025 (8 semaines) en application de l'article B8.2 du barème des sanctions du RO pour bousculade de l'adversaire.

IV. **FRAIS**

Matr. Club	Nom du club	Frais Dossier	Forfaits	Amende susp.(1)	Autres amendes	Abs. non excusées	Déplac. arbitre	TOTAL (2)
5716	MJ Braine le Comte	12,50 €	12,50 €					25,00 €

7640	YSS La Louvière	12,50 €	12,50 €				25,00 €
4651	FC Saint-Vaast	12,50 €	50,00 €				62,50 €
5971	BC Mons United	12,50 €	50,00 €				62,50 €
5359	Acirli Morlanwelz	12,50 €	25,00 €				37,50 €
7708	Frasnes La Girafe	12,50 €	50,00 €				62,50 €
7577	Akatsuki Houdeng	12,50 €	50,00 €				62,50 €
4651	FC Saint-Vaast	12,50 €	25,00 €				37,50 €
7073	Gidano Thieu	12,50 €	50,00 €				62,50 €
4940	FC Azzurrini Anderlues	12,50 €		2,50 €			15,00 €
5145	MFC Spirit La Louvière	12,50 €		5,00 €			17,50 €
5127	JC Ecaussinnes	12,50 €		10,00 €			22,50 €
5374	Looneys La Louvière	12,50 €		5,00 €			17,50 €
5374	Looneys La Louvière	12,50 €		5,00 €	50,00 €		67,50 €
7136	FC Armada Morlanwelz	12,50 €		5,00 €			17,50 €
7327	New Team Morlanwelz	12,50 €		5,00 €			17,50 €
7327	New Team Morlanwelz	12,50 €		2,50 €			15,00 €
7085	FC Jumet	12,50 €		2,50 €			15,00 €
5968	LSV Mons	12,50 €		5,00 €			17,50 €
7492	US Citta di Péronnes	12,50 €		7,50 €			20,00 €
7718	FC Panama Roselies	12,50 €		10,00 €			22,50 €
5375	AS Boussu Futsal	12,50 €		10,00 €			22,50 €
7450	IMPE Thuin	12,50 €		5,00 €			17,50 €
3912	Team Devils Charleroi	12,50 €		5,00 €			17,50 €
5716	MJ Braine le Comte	12,50 €		2,50 €			15,00 €
7267	Futsal Lobbes	12,50 €		5,00 €			17,50 €
5359	Acirli Morlanwelz	12,50 €		10,00 €			22,50 €
1645	Sporting Soignies	12,50 €		10,00 €	50,00 €		72,50 €
1645	Sporting Soignies	12,50 €		5,00 €			17,50 €
1645	Sporting Soignies	12,50 €		15,00 €			27,50 €
5127	JC Ecaussinnes	12,50 €		10,00 €			22,50 €
5968	LSV Mons	12,50 €		7,50 €			20,00 €
3253	Ulku Sport Marchienne	25,00 €					25,00 €
5145	MFC Spirit La Louvière	12,50 €		130,00 €		12,50 €	155,00 €
7267	Futsal Lobbes	12,50 €	12,50 €	32,50 €	50,00 €		119,50 €
5773	FC Cosa Haine St Pierre	12,50 €		20,00 €			32,50 €
4650	FC Saint-Vaast					12,50 €	12,50 €

(1) Nb de semaines X 2,50 €

(2) Plafonné à 300 € par **dossier** + frais déplacement de l'arbitre

DEFINITIONS DES ACRONYMES UTILISES

CQ – Correspondant Qualifié

CEP – Comité Exécutif Provincial

CSP – Commission Sportive Provinciale

CPA – Commission Provinciale d'arbitrage

RO – Règlement Organique de la Ligue Francophone de Football en Salle